

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS MUNICIPAUX - COMMUNE DE FONSORBES - <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch</i>		
Thème	<b>6.1 - POLICE MUNICIPALE</b>	Arrêté du <b>13 octobre 2022</b>  Acte n° PM 2022-148
Objet	Réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de du « vide-grenier d'automne » le dimanche 20 novembre 2022.	

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Madame La Maire de la commune de FONSORBES,**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L 2213-1,

**Vu** le Code Pénal, l'article R.610-5,

**Vu** l'Instruction Ministérielle sur la Signalisation Routière (Livre I - 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire),

**Vu** l'arrêté municipal du 09 octobre 2009 relatif à la mise en fourrière,

**Vu** l'arrêté municipal PM 2022-41, relatif à la réglementation sur le bruit,

**Vu** la demande formulée en date du 13 juillet 2022 par le Comité des Fêtes, représenté par Mme Inès MURGIA,

**Considérant** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin de procéder au bon déroulement du « vide-grenier d'automne » le dimanche 20 novembre 2022,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le Comité des Fêtes de FONSORBES est autorisé à organiser le « vide-grenier d'automne » le **dimanche 20 novembre 2022 de 05 heures à 21 heures.**

**ARTICLE 2 :** Afin de permettre en toute sécurité le rassemblement des personnes à l'occasion du « vide-grenier d'automne », les parkings du Trépapé seront interdits au stationnement du samedi 19 novembre 2022 à partir de 14h jusqu'au dimanche 20 novembre 2022 à 21h. La portion de l'Avenue du 19 Mars 1962 comprise entre le Chemin Bellevue et la rue de la Poste sera interdite à la circulation le dimanche 20 novembre 2022 à partir de 05 h. La Rue des Ecoles sera fermée au croisement de la Rue des Capucines et de la Rue des Glycines afin de laisser l'accès libre pour les riverains.

**ARTICLE 3 :** Il est interdit aux exposants du vide-grenier de s'installer Avenue du Château D'eau.

**ARTICLE 4 :** Les automobilistes devront suivre le sens de la déviation mise en place par les organisateurs durant les heures de la manifestation.

**ARTICLE 5 :** Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

COMMUNE DE FONSORBES	<b>ARRÊTÉ MUNICIPAL</b> du 13/10/2022 - acte n° PM 2022-148- page 2/2
<i>Thème :</i>	6.1 - POLICE MUNICIPALE
<i>Objet :</i>	Réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion du « vide-grenier d'automne » le dimanche 20 novembre 2022.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera exécutoire après publication sur le site Internet de la collectivité.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 9 :** La Gendarmerie de Saint-Lys et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame La Maire

Françoise SIMÉON



Arrêté sur le site Internet de la collectivité le

**14 OCT. 2022**